

Savoir-Nager Académie de LYON

Enquête 2024 - 2025

Enquête réalisée par :
Philippe Sbaa – IA IPR EPS
Philippe Bouzonnet – CTIA EPS DSDEN 69

Cadre institutionnel

Le code de l'Education (article D. 312-47-2) et le décret n° 2022-276 du 28 février 2022 relatif à l'attestation du Savoir-Nager en sécurité précisent : « Une attestation du Savoir-Nager en sécurité est délivrée aux élèves qui ont subi avec succès un contrôle des compétences en matière de sécurité en milieu aquatique. »

La note de service (NDS) du 28-2-2022 parue au bulletin officiel n°9 du 3 mars 2022 régit l'enseignement de la natation scolaire.

La présente NDS précise les tests et les repères d'acquisitions qui font actuellement référence :

- « l'attestation du Savoir-Nager en sécurité » (ASNS) est le test de référence dans les domaines scolaires et extra-scolaires ;
- l'aisance aquatique est à présent définie comme une étape fondamentale pour débuter le parcours de formation d'un nageur sécurisé ;
- « le Pass-nautique » permet l'accès aux activités nautiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.

Cette NDS précise aussi la contribution de l'école à l'aisance aquatique et rappelle qu'apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale inscrite dans les programmes d'éducation physique et sportive du cycle 1 au cycle 4. Le parcours de formation du nageur sécurisé débute dès l'école maternelle et se poursuit sur l'ensemble du cursus scolaire, prioritairement de la classe de cours préparatoire (CP) à la classe de 6^{ème}.

L'ASNS est validée prioritairement dans les classes de CM1, CM2 ou 6^{ème}. Cette attestation peut cependant être validée tout au long de la scolarité, y compris aux lycées généraux, technologiques et professionnels.

L'obtention de l'ASNS en fin de cycle 3 marque une étape incontournable dans le parcours de formation des élèves. **Elle est obligatoirement renseignée, dès que possible, dans le livret scolaire unique (LSU) qui suit l'élève tout au long de sa scolarité.**

Pilotage académique

L'académie de Lyon dispose d'un groupe ressource académique « Savoir Nager », pluri catégoriel (IA IPR EPS, EAFC, IEN, CPD/CPC 1^{er} degré, CTIA 2nd degré, professeurs d'EPS, CAS DRAJES et SDJES), piloté par deux IA-IPR EPS, Marc Estéveny et Philippe Sbaa. Ce COPIL contribue à :

1. Proposer, chaque fin d'année scolaire, une enquête savoir nager 1^{er} et 2nd degré.
2. Rédiger un cadre générique académique fixant les attendus incontournables d'un projet pédagogique EPS inter-degrés afin d'harmoniser les modalités d'enseignement et de validation du Savoir-Nager. Ce cadre académique est accessible grâce au lien suivant :
https://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/IMG/pptx/10.01.24_cadre_acadei_mique_sn.pptx
3. Proposer un plan de formation d'envergure autour de l'enseignement du Savoir-Nager visant à former environ 8 700 professeurs des écoles (PE) publiques enseignant la natation, et 900 professeurs d'EPS (PEPS) des collèges publics de l'académie d'ici 2028.
Au cours de l'année 2025 – 2026, ce plan est coordonné par 1 formateur académique « Savoir Nager » : François Hugueny (CPC circonscription Roanne centre dans la Loire) et 1 IA-IPR

EPS : Yoann Adler. Chacune des formations 1^{er} degré ou inter-degrés est animée dans la mesure du possible, par une doublette de formateurs : 1 CPC + 1 PEPS issus du vivier de formateurs académiques Savoir-Nager, 58 CPC pour le 1^{er} degré et 30 pour le 2nd degré.

Face à l'enjeu sécuritaire lié au Savoir-Nager les membres du COPIL académique remercient les IEN et les principaux de collège de libérer les équipes de PE et de PEPS pour permettre à l'ensemble des enseignants convoqués d'assister à ces formations à public désigné tout en anticipant leur remplacement.

Bilan intermédiaire des formations du plan académique inter degrés Savoir-Nager 2023-2028

	Dpts	2022 - 2023	2023 - 2024	2024 - 2025	2025 - 2026 au 14/11/25	Total	Cible
AIN	Formations	2	24	15	12	53	X
	PE	12	195	284	≈ 154	645	614 / 1600 41 %
	PEPS	0	9	10	0	19	19/205 9 %
LOIRE	Formations	10	13	19	5	47	X
	PE	146	291	356	≈ 60	853	853 / 1600 53 %
	PEPS	27	41	36	?	104	104 / 196 53%
RHÔNE	Formations	43	68	137	102	350	X
	PE	542	894	1570	≈ 1224	4230	4230 / 5200 81 %
	PEPS	0	10	71	?	81	81 / 469 17%

Après 3 années de formation, le **bilan académique intermédiaire** met les chiffres suivants en avant :

- 450 formations 1^{er} et inter degrés, organisées ;
- 5697 PE ont participé à une formation sur les environ 8400 à former soit 68 % ;
- 204 PEPS ont participé à une formation sur les environ 900 à former soit 23%.

Constats :

- Le nombre de formations inter degrés tend à diminuer en raison du manque de disponibilité des formateurs 2nd degré. Les PE et les PEPS qui y participent mettent en avant la qualité des échanges et la mise en place d'un véritable parcours d'acquisition du Savoir-Nager de la GS à la classe de 3^{ème}.
- Dans le 2nd degré, si les chefs d'établissement ne libèrent plus l'ensemble des professeurs de l'équipe EPS pour participer aux temps de formation, ces derniers s'emparent des

remplacements de courte durée pour qu'une partie de l'équipe EPS soit présente.

- La difficulté à mobiliser les PEPS laisse penser que le nombre de PEPS à former ne sera pas atteint d'ici 2028. Le Groupe ressource académique Savoir – Nager envisage qu'une formation institutionnelle exclusivement 2nd degré soit mise en place en 2027 – 2028. Ce plan de formation parallèle au plan inter degrés garantirait le même niveau de formation pour l'ensemble de tous les professeurs d'EPS de collège.
- Le nombre de PE formés en 2 ans, laisse penser que les objectifs quantitatifs poursuivis seront atteints d'ici 2028.

L'enquête 2025 - 2025

L'enquête vise à établir :

- un état des lieux des parcours proposés aux élèves dans le 1^{er} degré, en identifiant les années de fréquentation de la piscine par chaque école,
- une analyse statistique de la validation de l'ASNS, en fin de CM2, en fin de 6^{ème} et en fin de 3^{ème}.

Pour le 1^{er} degré

Trois critères sont établis pour apprécier l'efficience des parcours natation proposés :

1. Le nombre de séquences d'apprentissage réalisées entre la grande section (GS) de maternelle et le CM2. 3 modules étant le minimum retenu pour offrir à tous la possibilité de réussir l'ASNS.
2. L'implantation harmonieuse des séquences d'apprentissage dans le parcours scolaire, en privilégiant l'étalement à la concentration, évitant ainsi les « trous » dans le parcours.
3. L'implantation de séquences d'apprentissage à des moments clés : le cycle 1 en proposant la natation, si possible dès la grande section en fonction de la disponibilité d'espaces dans les piscines et impérativement en CP et/ou CE1, afin de s'appuyer sur l'intérêt d'apprentissages précoce, et le cycle 3 (CM1 et/ou CM2).

Au regard de ces critères, l'enquête interroge les écoles sur le nombre de modules réalisés de la grande section au CM2.

N1 Très défavorable :

Aucune fréquentation de la piscine

N2 Défavorable :

1 ou 2 modules de la GS au CM2

N3 Moyen :

3 modules sans module au cycle 1 ou au cycle 3

N4 Favorable :

3 modules dont 1 module en GS, 1 module au cycle 2 et 1 module au cycle 3
ou 4 modules mais aucun au cycle 3
ou 5 modules mais aucun en cycle 1

N5 Très favorable :

4 modules dont 1 au cycle 1, 2 modules au cycle 2 et 1 module en cycle 3

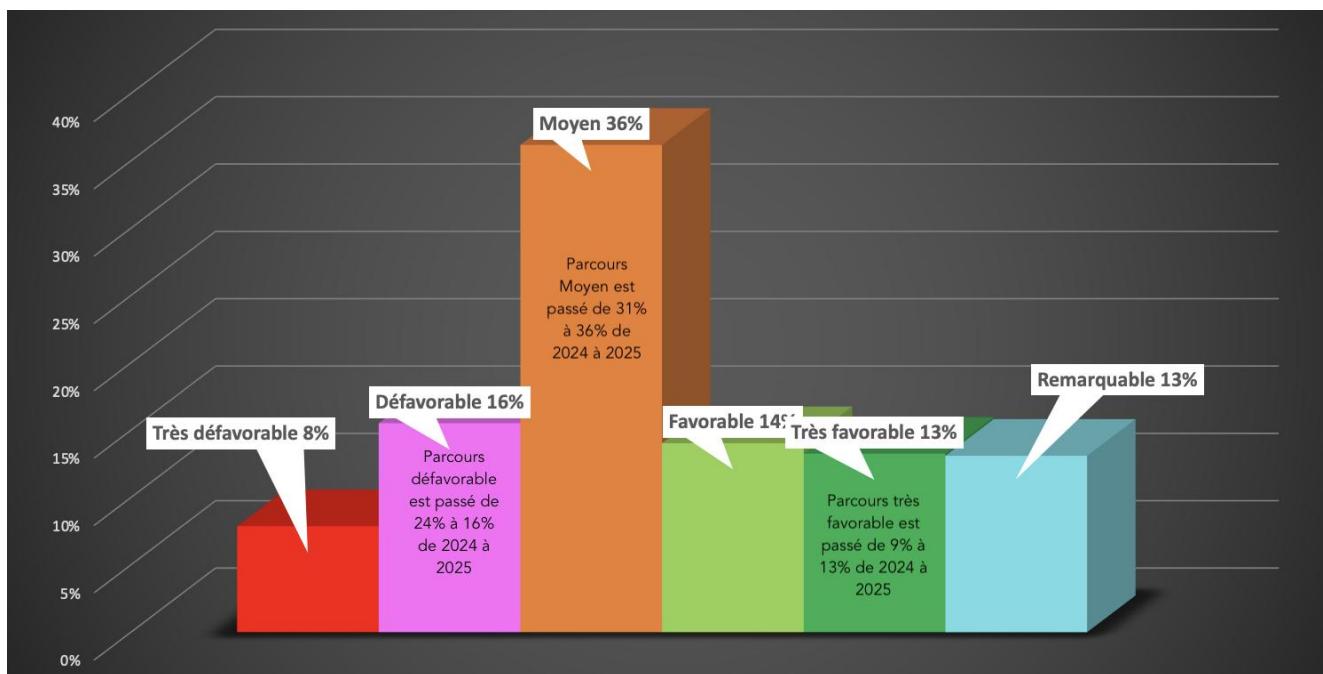
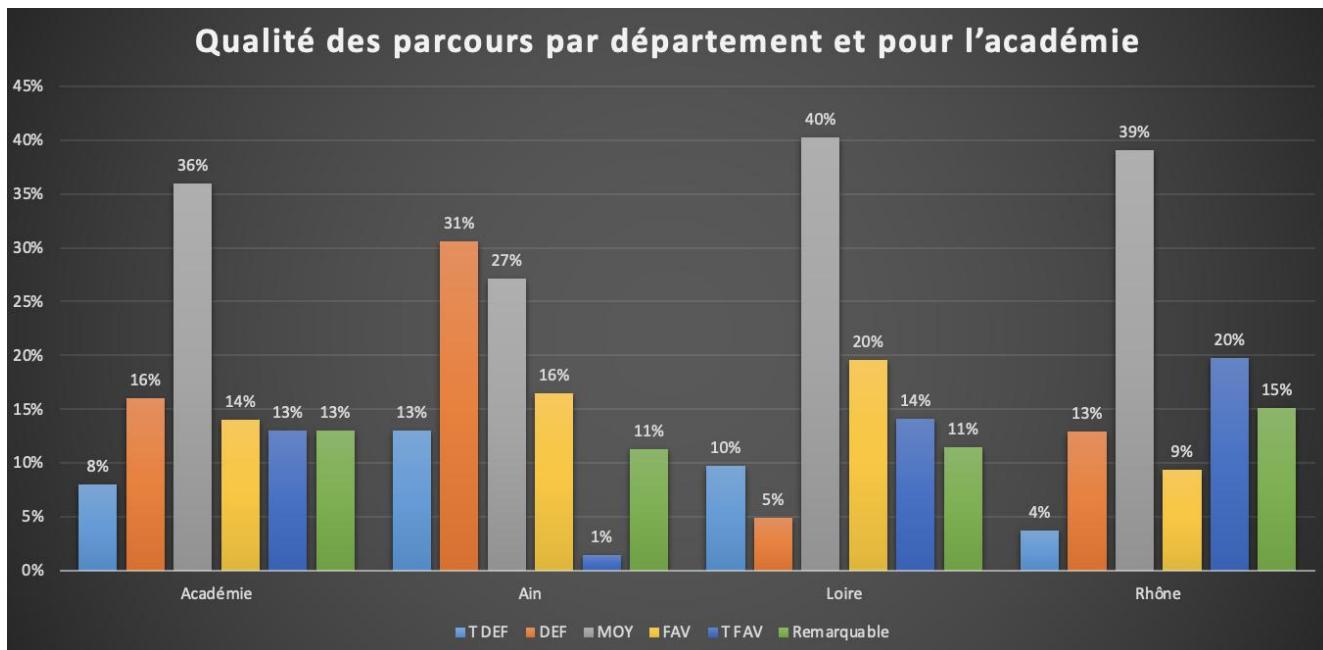
N6 Remarquable :

Au moins 5 modules dont 1 module en cycle 1, 2 modules en cycle 2 et 2 modules en cycle 3

Un niveau est retenu si tous les élèves de ce même niveau accèdent à la piscine.

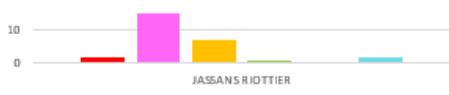
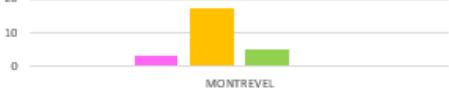
Les membres du groupe ressource académique « Savoir-nager » souhaitent attirer l'attention sur les disparités observées dans le nombre de séances composant les séquences de natation (modules) proposées dans le premier degré. Entre un module d'une dizaine de séances, souvent ramené à 8 ou 9 en raison de diverses contraintes, et un module de 15 séances, fréquemment réduit à 13 ou 14, l'écart en temps de pratique effective peut atteindre 40 à 50 %. Ce différentiel significatif doit être pris en compte dans l'analyse qui suit, portant sur la qualité des parcours natatoires proposés.

Qualité des parcours par département et pour l'académie

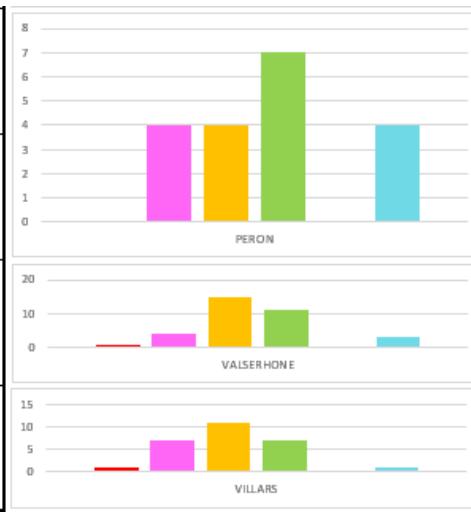


Le bilan académique de la qualité des parcours proposés dans le 1^{er} degré laisse apparaître une légère amélioration de la qualité des parcours en 2024 – 2025 puisque les parcours défavorables tendent à diminuer alors que les parcours moyens et très favorables sont en légère augmentation.

STATISTIQUES 2024-2025 POUR LE DEPARTEMENT DE L'AIN

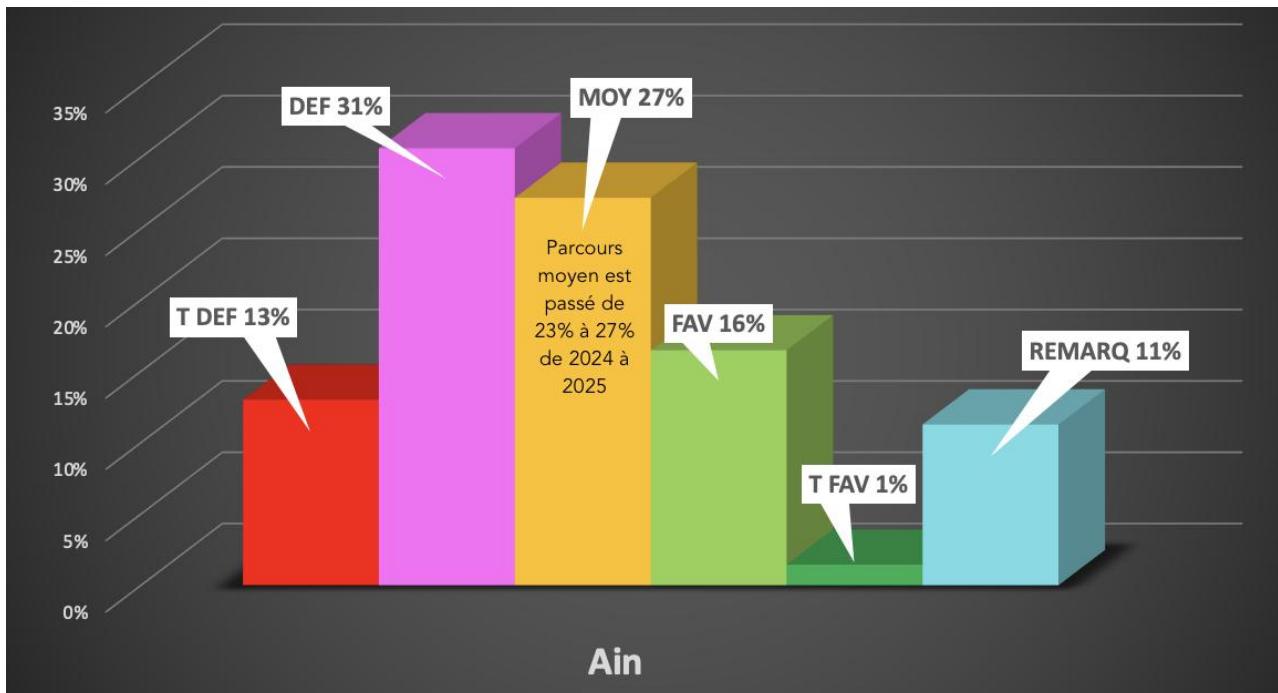
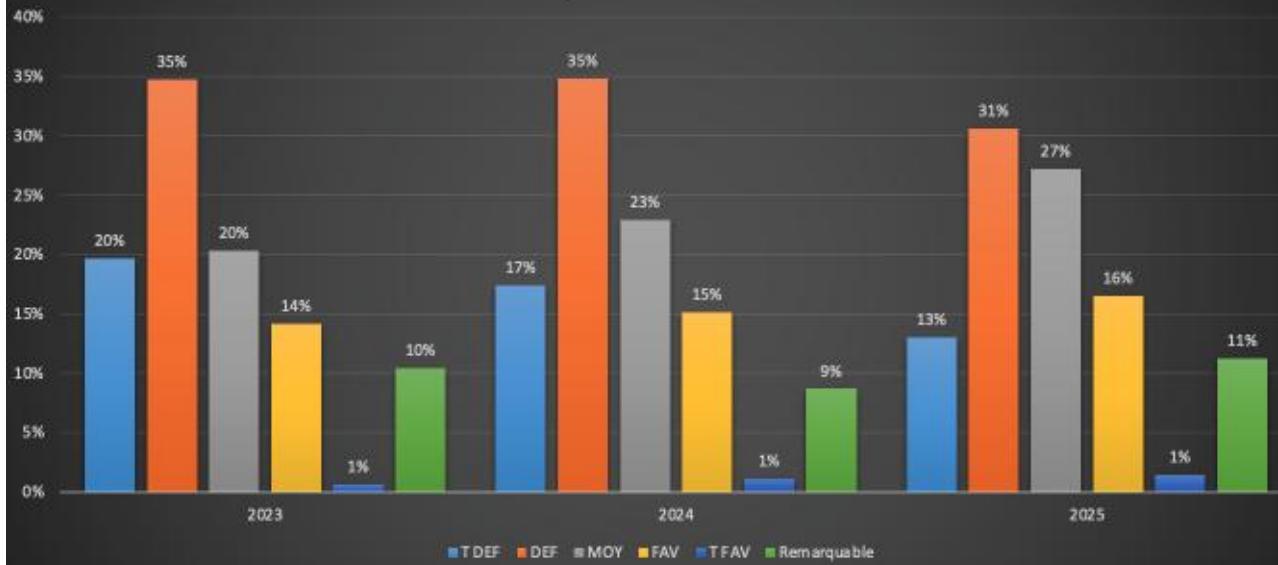
AIN		Qualité des parcours						Statistiques ASNS							
Circonscriptions	T DEF	DEF	MOY	FAV	T FAV	Remarquabl	Qualité des parcours - Schéma		Total des élèves de CM2	CM2 ayant validé l'ASNS/Cohorte des CM2	Ratio	Elèves de CM2 qui ont suivi le savoir-nager	Ratio CM2 qui ont suivi le savoir-nager	Elèves de CM2 qui ont réussi l'ASNS/à ceux qui ont vécu un enseignement	Ratio CM2 qui ont réussi l'ASNS/à ceux qui ont vécu un enseignement
AMBERIEU EN BUGEY	4	2	10	10	4	2		AMBERIEU EN BUGEY	711	378	53%	641	90%	343	54%
BAGE	5	17	7	2	0	0		BAGE	530	12	2%	31	6%	12	39%
BELLEY	26	1	0	2	0	3		BELLEY	391	59	15%	51	13%	33	65%
BOURG EN BRESSE	0	26	3	0	0	0		BOURG EN BRESSE	849	333	39%	823	97%	333	40%
GEX	0	6	6	1	0	7		GEX	646	347	54%	480	74%	326	68%
JASSANS RIOTTIER	2	15	7	1	0	2		JASSANS RIOTTIER	764	62	8%	80	10%	62	78%
MIRIBEL	0	10	7	4	0	0		MIRIBEL	829	408	49%	478	58%	309	65%
MONTREVEL	0	3	17	5	0	0		MONTREVEL	533	434	81%	533	100%	434	81%
OYONNAX	0	0	0	3	0	15		OYONNAX	429	131	31%	419	98%	131	31%

PERON	0	4	4	7	0	4
PONCIN	6	11	7	4	1	2
VALSERHONE	1	4	15	11	0	3
VILLARS	1	7	11	7	0	1



650	398	61%	452	70%	375	83%
636	308	48%	368	58%	265	72%
532	277	52%	178	33%	147	83%
595	210	35%	365	61%	210	58%

Qualité des parcours Ain 2023-2025

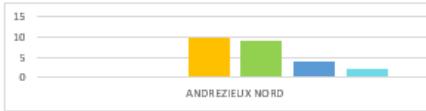
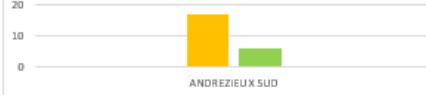
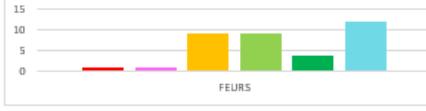
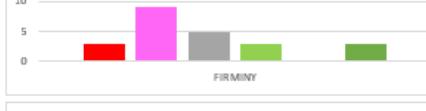
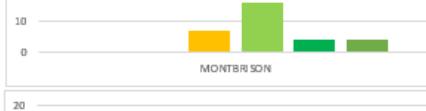
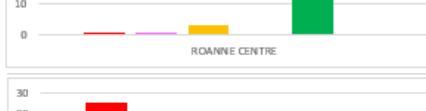
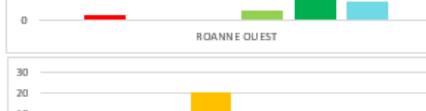
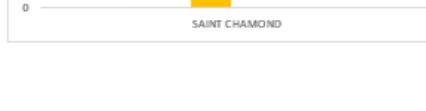


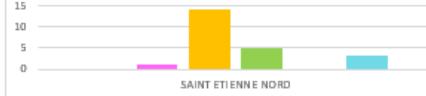
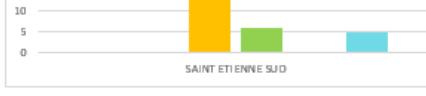
Bilan pour le département de l'Ain

De grandes inégalités dans le département de l'Ain en termes de parcours, de réussite à l'ASNS :

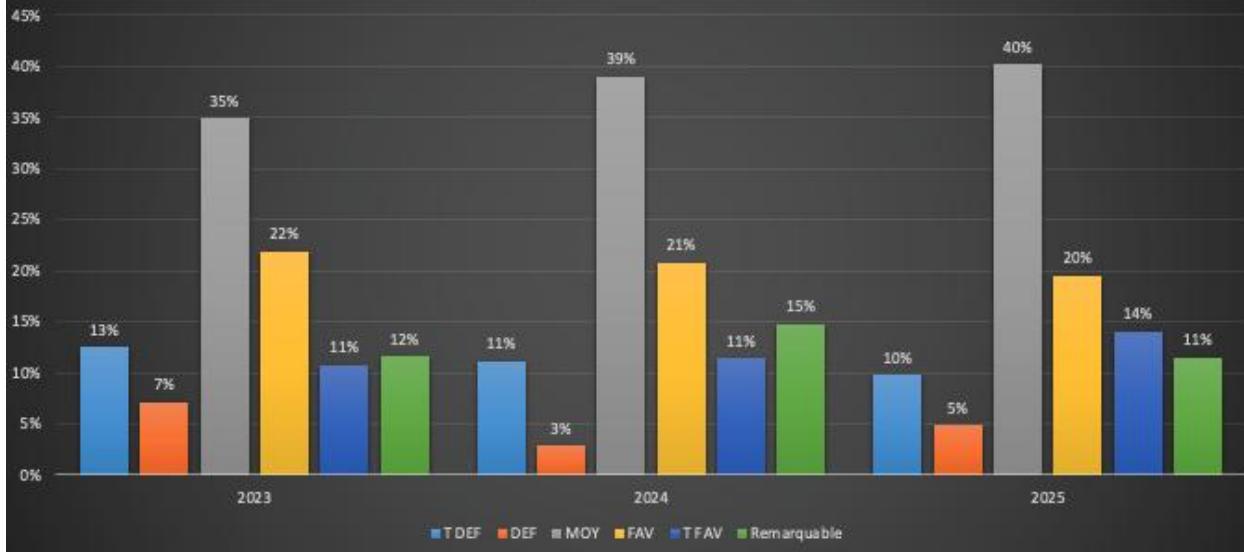
- Des écoles connaissent des parcours remarquables (REP+ Oyonnax) mais n'obtiennent pas les résultats attendus. Une explication possible l'IPS (74 pour Oyonnax).
- Des écoles connaissent des parcours défavorables (1 à 2 modules à Bourg en Bresse avec des QPV).
- Le bassin de Belley connaît des travaux depuis la rentrée 2024. Il n'y a pas eu de solution de substitution. Une réflexion a été portée sur l'organisation de la natation en milieu naturel mais le projet n'a pas abouti. Quelques écoles ont pu se rendre dans des bassins plus lointains, les contraintes de transport ont augmenté.
- Des choix politiques donnent encore priorité au cycle 2 et les élèves ne fréquentent pas les bassins en cycle 3 et en maternelle. Les baisses budgétaires entraînent parfois une diminution du nombre de créneaux octroyés aux scolaires.
- L'augmentation du ratio laisse à penser que la formation porte ses fruits et renforce la qualité des parcours. Même si, pour beaucoup d'élèves, la validation de l'ASNS n'est pas organisée en CM2, le niveau d'acquisition est suffisant pour la réussite en 6^e.
- Le travail avec les collectivités est enclenché. On observe une diminution des pourcentages des parcours très défavorables et défavorables et une augmentation des parcours favorables et remarquables.

STATISTIQUES 2024-2025 POUR LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

LOIRE		Qualité des parcours							Statistiques ASNS							
Circonscriptions	Nbre écoles	TDEF	DEF	MOY	FAV	TFAV	Remarquable	Qualité des parcours - Schéma		Total des élèves de CM2	CM2 ayant validé l'ASNS/Cohorte des CM2	Ratio	Elèves de CM2 qui ont suivi le savoir-nager	Ratio CM2 qui ont suivi le savoir-nager	Elèves de CM2 qui ont réussi l'ASNS/à ceux qui ont vécu un enseignement	Ratio CM2 qui ont réussi l'ASNS/à ceux qui ont vécu un enseignement
ANDREZIEUX NORD	25	0	0	10	9	4	2			606	461	76%	606	100%	461	76%
ANDREZIEUX SUD	23	0	0	17	6	0	0			581	466	80%	581	100%	466	80%
FEURS	36	1	1	9	9	4	12			513	401	78%	501	98%	395	79%
FIRMINY	23	3	9	5	3	0	3			616	148	24%	417	68%	148	35%
MONTBRISON	29	0	0	7	16	2	4			424	307	72%	424	100%	307	72%
RIVE DE GIER	23	2	4	15	2	0	0			490	284	58%	409	83%	259	63%
ROANNE CENTRE	23	1	1	3	0	18	0			498	318	64%	490	98%	318	65%
ROANNE EST	38	25	0	3	2	3	5			509	115	23%	165	32%	115	70%
ROANNE OUEST	29	2	0	0	3	18	6			472	360	76%	447	95%	360	81%
SAINT CHAMOND	22	0	1	20	1	0	0			605	364	60%	605	100%	364	60%

SAINT ETIENNE EST	18	0	0	12	6	0	0		539	204	38%	539	100%	204	38%
SAINT ETIENNE NORD	23	0	1	14	5	0	3		571	311	54%	534	94%	311	58%
SAINT ETIENNE OUEST	12	0	0	12	0	0	0		458	169	37%	458	100%	169	37%
SAINT ETIENNE SUD	24	0	0	13	6	0	5		547	348	64%	547	100%	348	64%

Qualité des parcours Loire 2023-2025



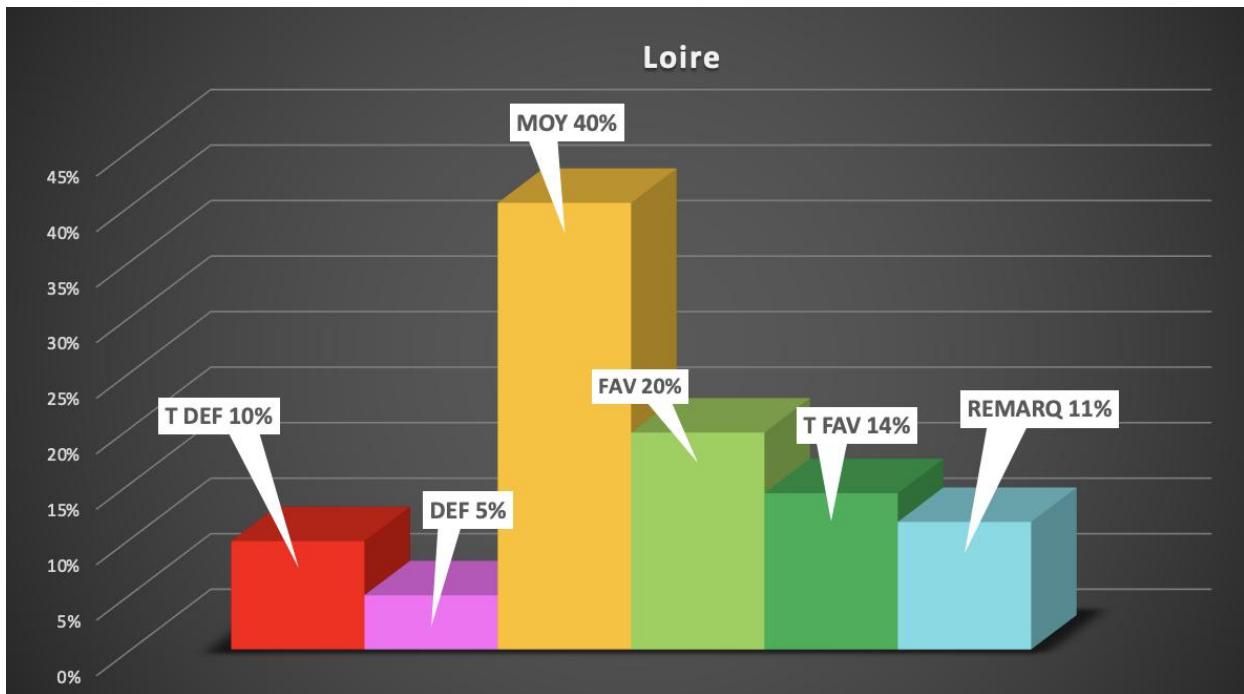
Bilan pour le département de la Loire

Concernant la qualité des parcours mis en œuvre dans le département, sur 348 écoles, 85% sont à minima en situation de qualité moyenne sur leur parcours et 45% en situation favorable, très favorable voire remarquable.

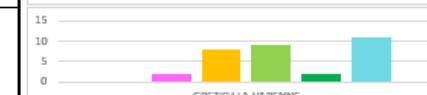
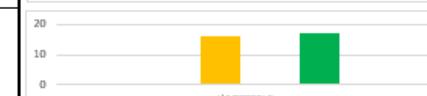
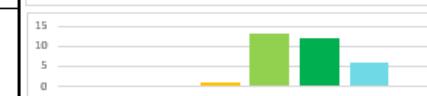
La circonscription de Roanne Est se trouve particulièrement en difficulté : 25 de ses écoles sont en situation de parcours très défavorables. Si 70% des élèves qui fréquentent une piscine réussissent l'ASNS en fin de CM2, seuls 23% des CM2 de cette circonscription valident l'attestation. L'ouverture de la nouvelle piscine de Charlieu en septembre 2025 devrait contribuer à l'amélioration de cette situation.

Pour la circonscription de Firminy, 13 écoles sur 23 ont un parcours très défavorable ou défavorable. Le taux de validation de l'ASNS (24%) en fin de CM2 s'explique sans doute par le croisement entre la faiblesse des parcours proposés et un taux d'IPS faible.

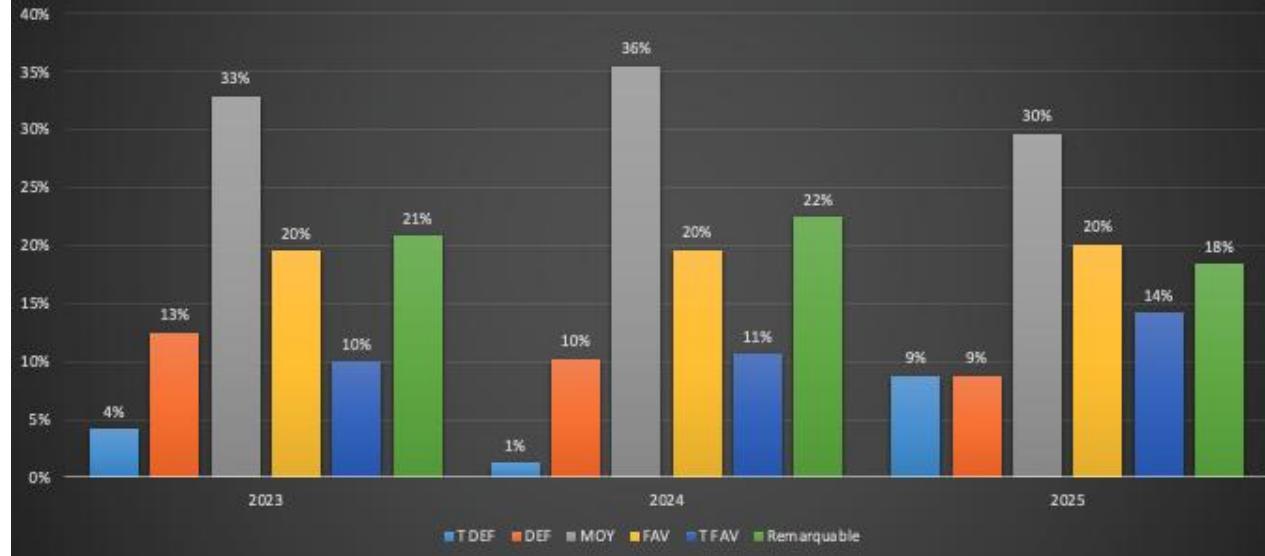
D'une manière générale, les taux de réussite à l'ASNS semblent corrélés avec la présence d'établissements en REP ou REP+ ou un faible niveau d'IPS dans les circonscriptions concernées. Une lecture par établissement permettrait de vérifier cette hypothèse.



STATISTIQUES 2024-2025 POUR LE NOUVEAU RHÔNE

Nouveau Rhône		Qualité des parcours						Statistiques ASNS								
Circos	Nombre école	T DEF	DEF	MOY	FAV	TFAV	Remarquable	Qualité des parcours - Schéma		Total des élèves de CM2	CM2 ayant validé l'ASNS/Cohorte des CM2	Ratio	Elèves de CM2 qui ont suivi le savoir-nager	Ratio CM2 qui ont suivi l'ASNS/à ceux qui ont vécu	Elèves de CM2 qui ont réussi l'ASNS/à ceux qui ont vécu un	Ratio CM2 qui ont réussi l'ASNS/à ceux qui ont vécu un
ANSE	36	19	7	7	3	0	0		ANSE	673	0	0%	0	0%	0	
BELLEVILLE	40	1	9	15	9	1	5		BELLEVILLE	642	235	37%	291	45%	235	81%
GREZIEU LA VARENNE	32	0	2	8	9	2	11		GREZIEU LA VARENNE	663	419	63%	337	51%	284	84%
L'ARBRESLE	33	0	0	16	0	17	0		L'ARBRESLE	597	255	43%	337	56%	255	76%
MORNANT SUD	32	0	0	1	13	12	6		MORNANT SUD	793	696	88%	793	100%	696	88%
SAINT PIERRE DE CHANDIEU	21	0	3	7	1	2	8		SAINT PIERRE DE CHANDIEU	973	269	28%	533	55%	269	50%
TARARE	35	1	0	17	13	0	4		TARARE	432	8	2%	13	3%	8	62%
VILLEFRANCHE SUR SAONE	10	0	0	0	0	0	10		VILLEFRANCHE SUR SAONE	425	253	60%	425	100%	253	60%

Qualité des parcours Nouveau Rhône 2023-2025



Bilan pour le Nouveau Rhône

8 circonscriptions constituent le nouveau Rhône. La légère dégradation des parcours s'explique en partie par la fermeture de la piscine de Anse sur cette année 2024-2025. Aucun accueil de classe de cycle 1 et de cycle 2 n'a pu être réalisé sur 19 écoles de la circonscription.

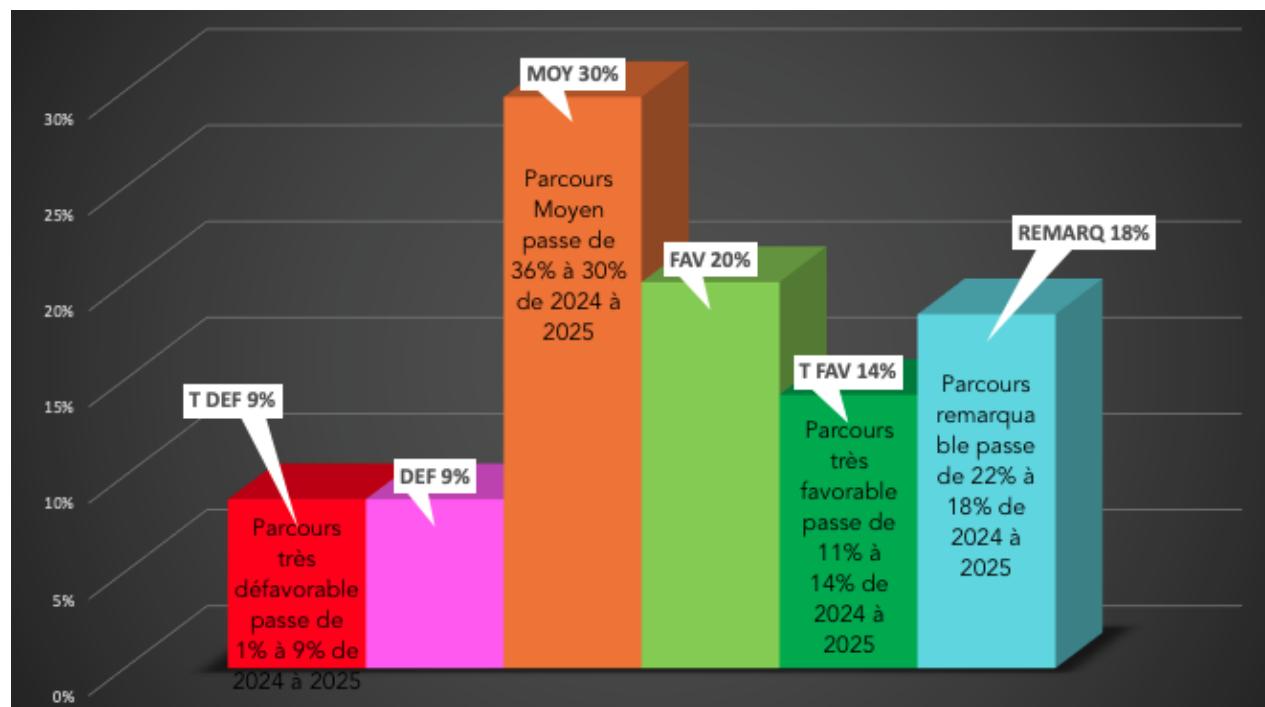
Plus de 52% des écoles de ces 8 circonscriptions proposent un parcours « favorable » (20%), « très favorable » (14,2%) ou « remarquable » (18,4%).

Sur une cohorte de 5198 élèves pour les 8 circonscriptions du nouveau Rhône, 2205 élèves (42%) de CM2 n'ont pas accès à une piscine.

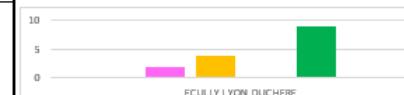
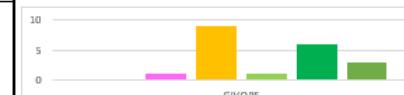
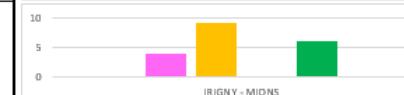
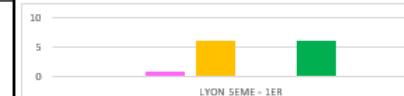
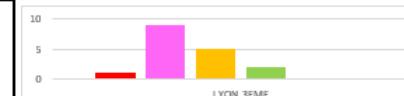
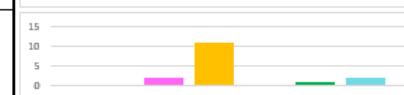
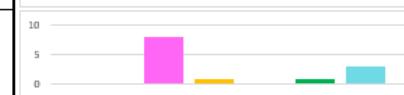
Pour exemples, la circonscription de Tarare envoie 12 élèves de CM2 à la piscine sur une cohorte de 432 élèves (2,7%). Les circonscriptions de St Pierre de Chandieu et de Belleville n'envoient que 46% des CM2 à la piscine.

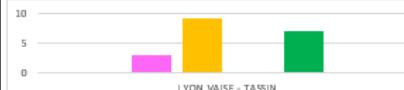
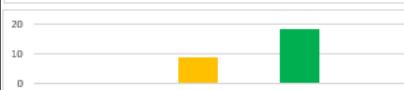
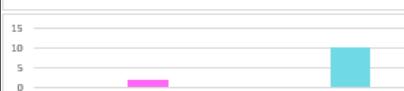
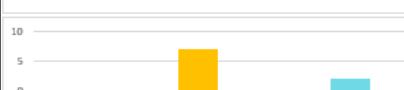
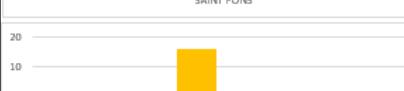
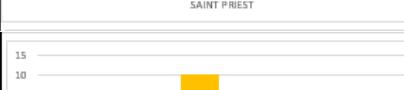
En fin de CM2, la réussite au savoir nager est de 41% sur la cohorte totale. Et de 71% si l'on ne tient compte que des élèves qui vont à la piscine en CM2.

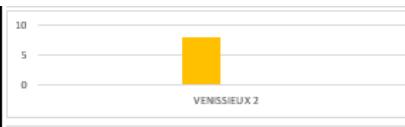
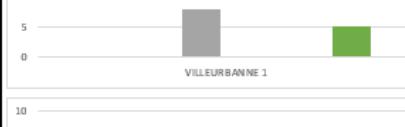
A noter la réouverture de la piscine de Cours la ville au 1/9/2025 après plusieurs années de fermeture.



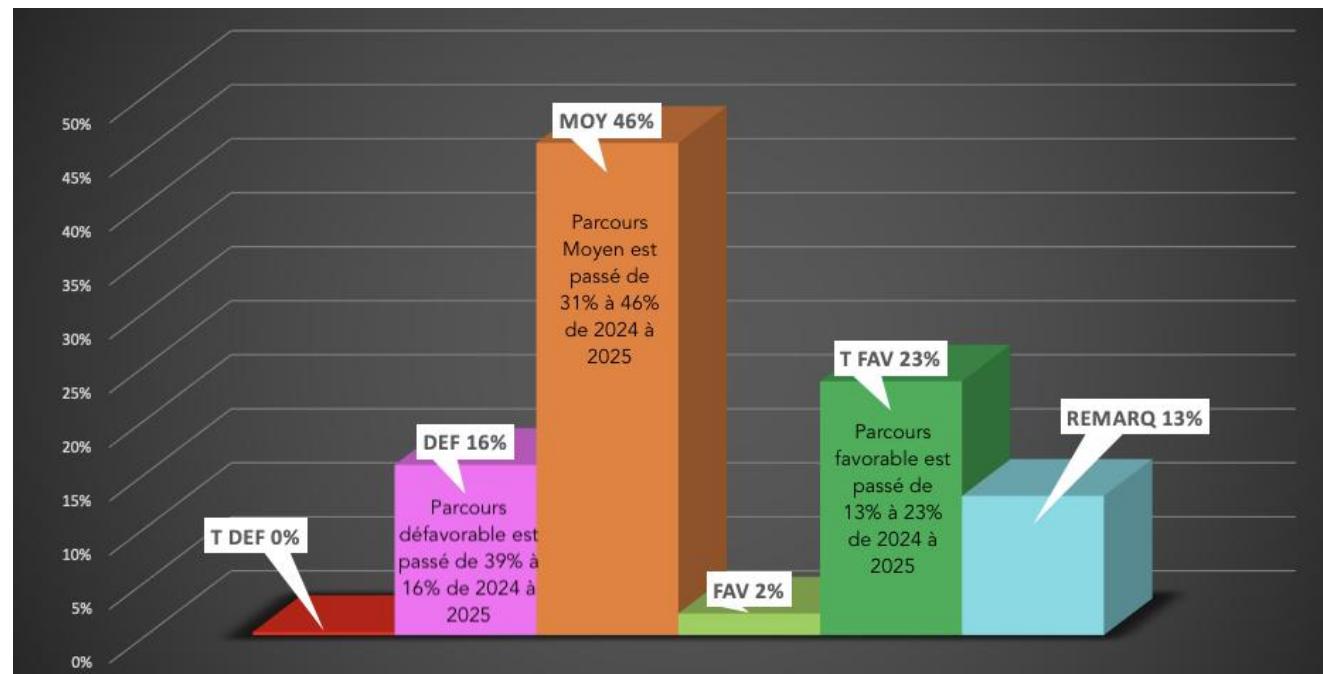
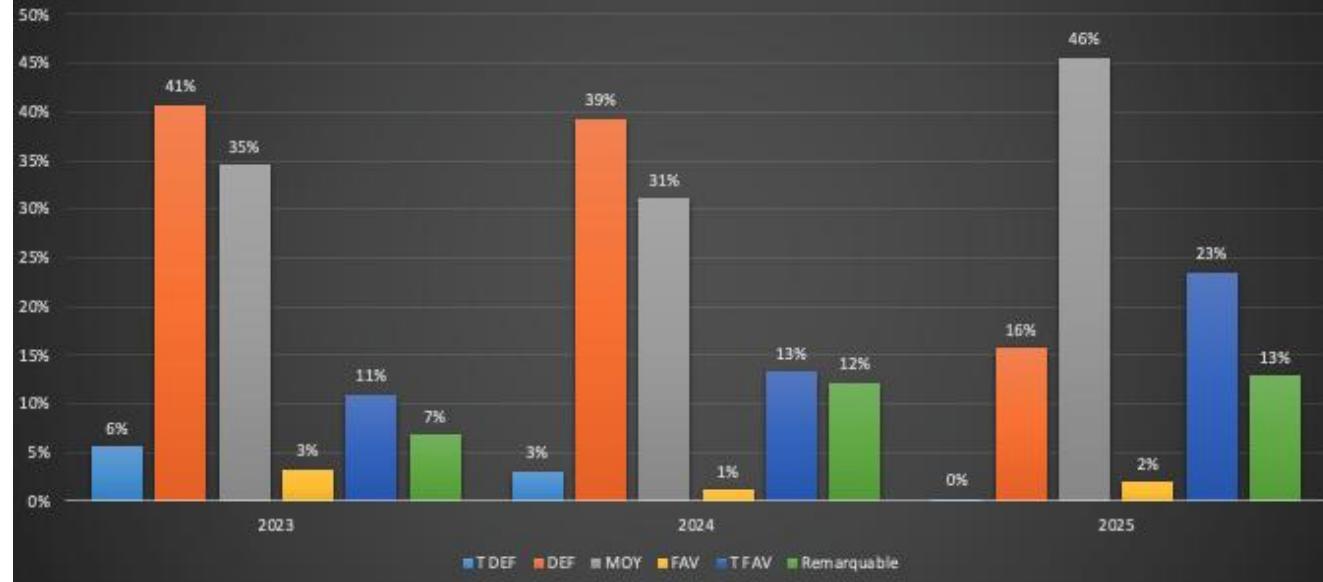
STATISTIQUES 2024-2025 POUR LYON METROPOLE

Métro Lyon		Qualité des parcours						Statistiques ASNS								
Circos	Nbre écoles	T DEF	DEF	MOY	FAV	T FAV	Remarquable	Qualité des parcours - Schéma		Total des élèves de CM2	CM2 ayant validé l'ASNS/Cohorte des CM2	Ratio	Elèves de CM2 qui ont suivi le savoir-nager	Ratio CM2 qui ont suivi le savoir-nager	Elèves de CM2 qui ont réussi l'ASNS/à ceux qui ont vécu un enseignement	Ratio CM2 qui ont réussi l'ASNS/à ceux qui ont vécu un enseignement
BRON	17	0	0	2	0	6	9		978	660	67%	886	91%	660	74%	
ECULLY LYON DUCHERE	15	0	2	4	0	9	0		666	298	45%	441	66%	298	68%	
GIVORS	14	0	1	9	1	0	3		451	261	58%	395	88%	261	66%	
IRIGNY - MIONS	19	0	4	9	0	6	0		782	397	51%	577	74%	397	69%	
LYON 5EME - 1ER	13	0	1	6	0	6	0		512	147	29%	235	46%	147	63%	
LYON 3EME	17	1	9	5	2	0	0		710	131	18%	252	35%	131	52%	
LYON 4EME - CALUIRE	16	0	1	5	0	10	0		677	251	37%	359	53%	251	70%	
LYON 6EME - VILLEURBANNE	12	0	0	3	0	9	0		625	418	67%	625	100%	418	67%	
LYON 7EME - LA MULATIERE	16	0	2	11	0	1	2		833	485	58%	751	90%	465	62%	
LYON 8EME - 2EME	13	0	8	1	0	1	3		503	44	9%	251	50%	44	18%	

LYON VAISE - TASSIN	19	0	3	9	0	7	0		720	312	43%	545	76%	312	57%
MEYZIEU - DECINES	18	0	1	5	3	0	9		856	0	0%	393	46%	0	0%
NEUVILLE - VAL DE SAONE	23	0	16	6	1	0	0		783	71	9%	81	10%	60	74%
OULLINS	27	0	0	9	0	18	0		620	255	41%	355	57%	255	72%
RILLIEUX LA PAPE	12	0	2	0	0	0	10		508	232	46%	406	80%	232	57%
SAIN FONS	9	0	0	7	0	0	2		443	119	27%	443	100%	119	27%
SAIN PRIEST	16	0	0	16	0	0	0		825	206	25%	825	100%	206	25%
VAULX EN VELIN 1	10	0	0	10	0	0	0		388	234	60%	388	100%	234	60%
VAULX EN VELIN 2	8	0	0	8	0	0	0		404	239	59%	404	100%	239	59%
VENISSIEUX - LYON 8EME	13	0	5	5	0	3	0		612	78	13%	377	62%	78	21%
VENISSIEUX 1	12	0	0	12	0	0	0		513	219	43%	513	100%	219	43%

VENISSIEUX 2	8	0	0	8	0	0	0		402	170	42%	402	100%	170	42%
VILLEURBANNE 1	13	0	0	8	0	0	5		735	449	61%	735	100%	449	61%
VILLEURBANNE 2	9	0	0	1	0	6	2		481	292	61%	481	100%	292	61%

Qualité des parcours Métro 2023-2025



Bilan pour Lyon Métropole

Les situations au sein des communes de la métropole sont d'une extrême hétérogénéité. Le parcours aquatique des élèves de Rillieux est remarquable (100% des élèves de CM2 accèdent à la piscine, même s'il faut signaler des modules théoriques d'à peine 10 séances et donc trop courts). A l'inverse, seuls 13,6% des élèves de la circonscription de Neuville accèdent à une piscine et ce, dans des conditions difficiles (éloignement).

Les parcours « très défavorables » et « défavorables » passent de 47% en 2023 à 16% en 2025. Les parcours « favorables », « très favorables » et « remarquables » passent de 21% (2023) à 38% (2025).

Cela s'explique en grande partie par la très nette amélioration des parcours offerts aux élèves sur la ville de Lyon. En effet, l'année scolaire 2024-2025 a vu un nombre conséquent de classes de CM2 accéder à la piscine. S'ajoutent à cette cause première, l'ouverture ou la rénovation de certaines piscines (Aquavert), et l'accueil de davantage de classes dans certaine piscines (centre nautique intercommunal de Vénissieux).

Pour la ville de Lyon, au cours de l'année scolaire 2024-2025, le taux de réussite au savoir nager en fin de CM2 est passé de 2% (juin 24) à 32% (juin 25).

Au global, le taux de réussite au savoir nager en fin de CM2 est passé de 30,8% (2023-2024) à 40% (2024-2025). Et 57% si l'on ne tient compte que des élèves ayant un accès à la piscine.

Enquête nationale DEGESCO – Année scolaire 2024 – 2025

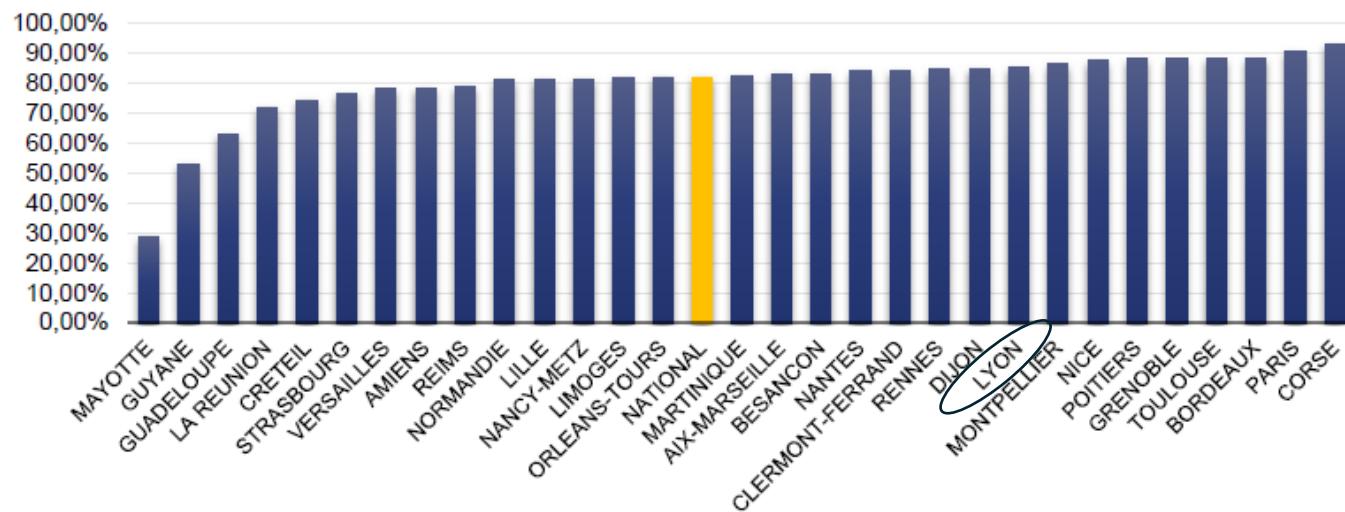
Le taux de réussite au test de l'ASNS en 6^e

82,1 %

des élèves de 6^e ayant eu accès à un lieu de pratique ont réussi leur test de l'ASNS. Ce résultat inclut tous les élèves de 6^e, qu'ils soient arrivés en 6^e nageurs ou non. Il est stable par rapport à l'enquête précédente (82,9 %).

On relève des écarts significatifs de réussite entre académies allant de 28,5 % à 92,9 % de réussite au test de l'ASNS comme l'illustre le graphique ci-dessous :

Taux de réussite au savoir-nager par académie en 6^e
(ce taux inclut les entrants nageurs et non-nageurs 6^e)



L'enquête révèle aussi sur ce point que :

- Le taux de réussite en établissement de l'éducation prioritaire (REP 71%, REP+ 62,6%) est inférieur à celui des établissements hors éducation prioritaire (85,4 %) ;
- Les établissements ruraux ont de meilleurs taux de réussite que les urbains (86 % contre 81 %).

Pour le 2nd degré – Niveau académique

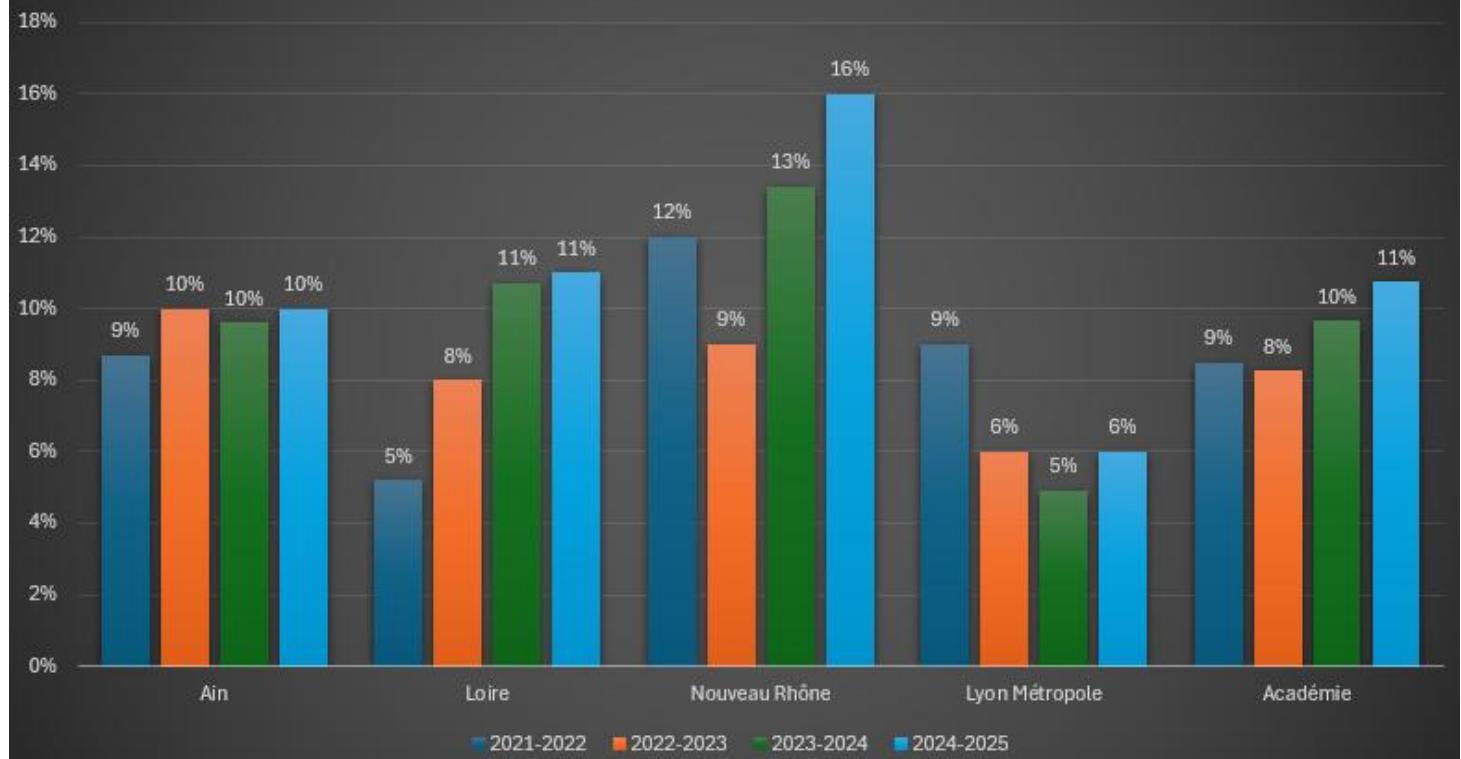
3 critères prioritaires sont interrogés, par collège, pour analyser le taux de validation de l'ASNS par établissement, par département et pour l'académie :

1. L'accès à une piscine
2. Le collège est-il en REP/REP+ ou hors REP/REP+
3. Le nombre d'élèves validant l'ASNS en fin de 6^{ème} par rapport au nombre total d'élèves de 6ème

* Pour le Rhône une analyse différenciée est réalisée entre les collèges relevant du conseil départemental du Rhône (CD 69), dit « Nouveau Rhône » et ceux gérés par Lyon Métropole (LM).

**Le taux des retours de l'enquête est de 100%
pour les collèges de l'enseignement public**

Collèges n'ayant pas accès à une piscine



Liste des collèges n'ayant pas accès à une piscine

Pour le département de l'Ain

Nom clg	Commune	Pub/Priv	Educ Prio	Accés piscine ?
COLLEGE PAUL CLAUDEL	LAGNIEU	Public	hors EP	Non
COLLEGE DU RENON	VONNAS	Public	hors EP	Non
COLLEGE PRIVE SAINT CHARLES	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	Privé sous contrat	hors EP	Non
COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH	SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE	Privé sous contrat	hors EP	Non
COLLEGE MARCEL ANTHONIOZ	DIVONNE-LES-BAINS	Public	hors EP	Non
COLLEGE XAVIER BICHAT	NANTUA	Public	hors EP	Non

Pour le département de la Loire

Nom clg	Commune	Pub/Priv	Educ Prio	Accés piscine ?
COLLEGE GASTON BATY	PELUSSIN	Public	hors EP	Non
COLLEGE PRIVE SAINT REGIS	SAINT-GENEST-MALIFAU	Privé sous contrat	hors EP	Non
COLLEGE PRIVE SAINT CAMILLE	SAINT-JUST-EN-CHEVALET	Privé sous contrat	hors EP	Non
COLLEGE PRIVE SAINT JOSEPH	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	Privé sous contrat	hors EP	Non
COLLEGE PRIVE JOSEPH COLLARD	SAINT-HEAND	Privé sous contrat	hors EP	Non
LYCEE D'ENSEIGNEMENT ADAPTE NELSON MANDELA	SORBIERS	Public	hors EP	Non
COLLEGE ANNE FRANK	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT	Public	hors EP	Non
COLLEGE PRIVE NOTRE DAME	CHARLIEU	Privé sous contrat	hors EP	Non

Pour le Nouveau Rhône

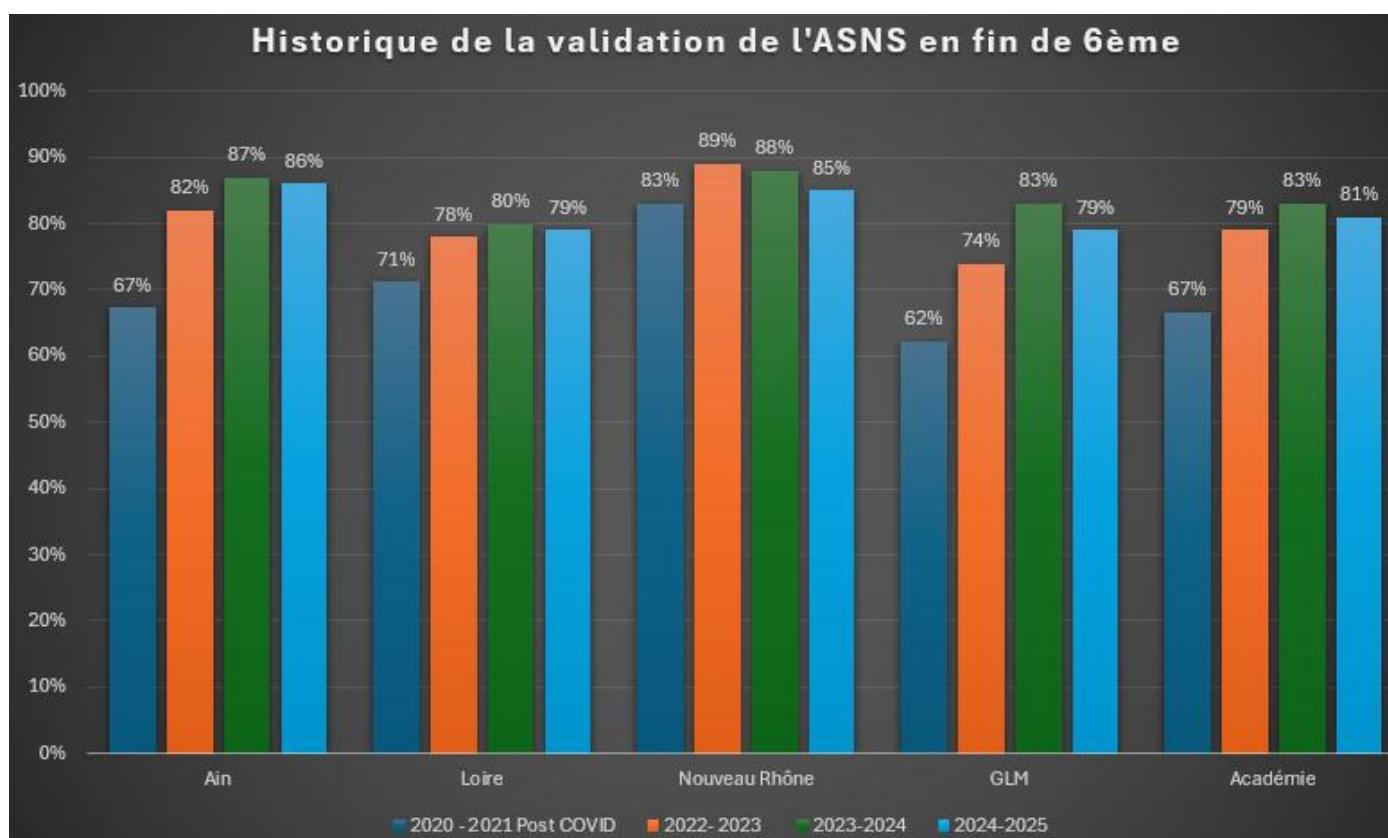
Nom clg	Commune	Pub/Priv	Educ Prio	Accés piscine ?
CLG ASA PAULINI	ANSE	PU	hors EP	Non
CLG FRANCOIS BROSSETTE	COURS	PU	hors EP	Non
CLG PR NOTRE DAME DU MAS	VAL D'OINGT	PR	hors EP	Non
CLG PR NOTRE DAME DE LOURDES	CIVRIEUX-D'AZERGUES	PR	hors EP	Non
CLG PR NOTRE DAME	CLAVEISOLLES	PR	hors EP	Non
CLG LA PLATIERE	THIZY-LES-BOURGS	PU	hors EP	Non
CLG ALEXIS KANDELAFT	CHAZAY-D'AZERGUES	PU	hors EP	Non
CLG PR LA XAVIERE	CHAPONNAY	PR	hors EP	Non

Pour Lyon Métropole

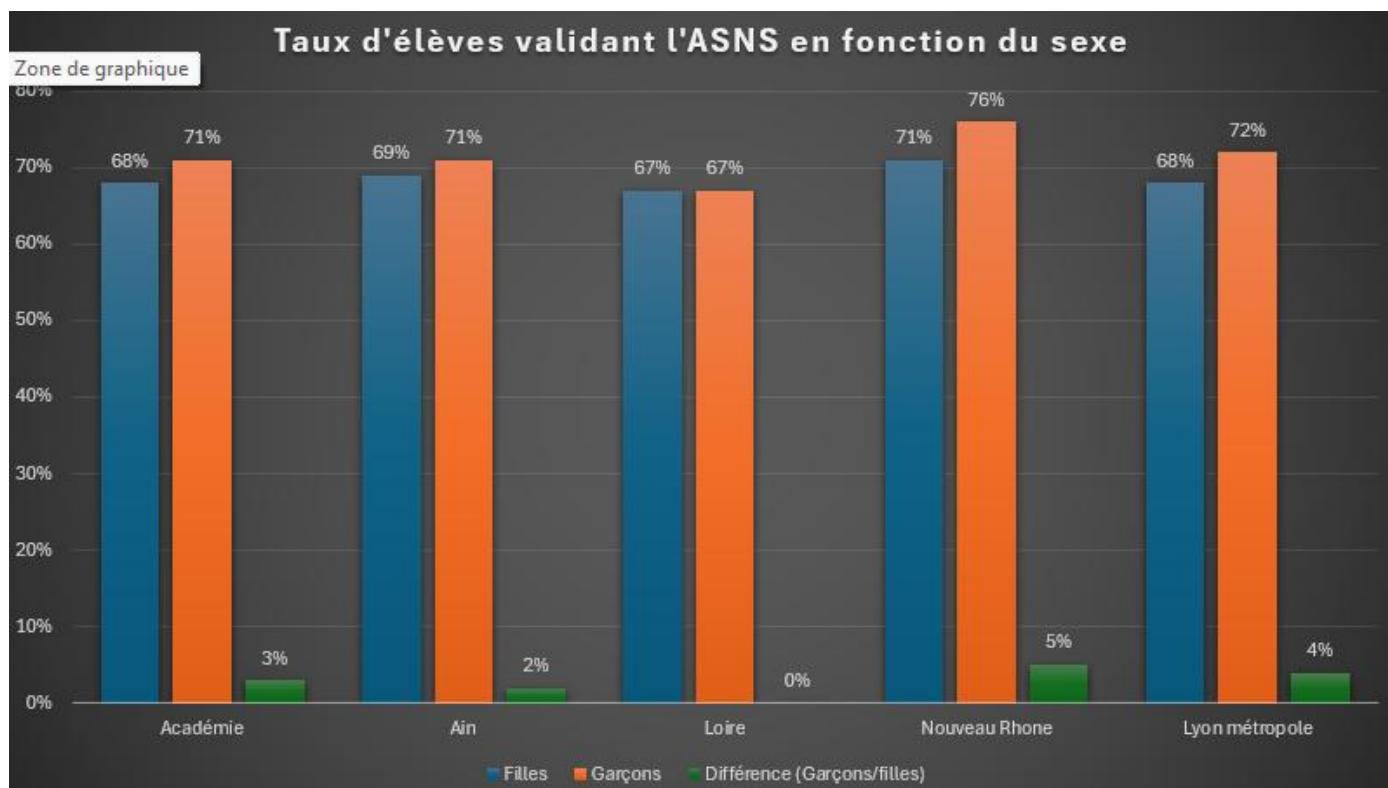
Nom clg	Commune	Pub/Priv	Educ Prio	Accés piscine ?
CLG PIERRE BROSSOLETTE	OULLINS-PIERRE-BENITE	PU	hors EP	Non
CLG PR FROMENTE	SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR	PR	hors EP	Non
CLG JEAN PERRIN	LYON 9E ARRONDISSEMENT	PU	hors EP	Non
CLG JEAN DE VERRAZANE	LYON 9E ARRONDISSEMENT	PU	REP	Non
CLG PR AUX LAZARISTES	LYON 5E ARRONDISSEMENT	PR	hors EP	Non
CLG PR SAINTE MARIE LYON	LYON 5E ARRONDISSEMENT	PR	hors EP	Non
CLG PR SAINT MARC	LYON 5E ARRONDISSEMENT	PR	hors EP	Non
CLG PR CHEVREUL	LYON 2E ARRONDISSEMENT	PR	hors EP	Non
CLG PR LES CHARTREUX-ST CHARLES	LYON 4E ARRONDISSEMENT	PR	hors EP	Non
CLG PR PIERRE TERMIER-SITE MONPLAISIR	LYON 8E ARRONDISSEMENT	PR	hors EP	Non
CLG PR NOTRE DAME DE BELLEGARDE	NEUVILLE-SUR-SAONE	PR	hors EP	Non

Années scolaires	AIN	LOIRE	NOUVEAU RHÔNE	LYON METROPOLE	TOTAL
2022 – 2023	6	4	6	11	27
2023 – 2024	6	8	5	10	29
2024 - 2025	6	8	8	11	33

L'attestation du Savoir-Nager en sécurité - ASNS



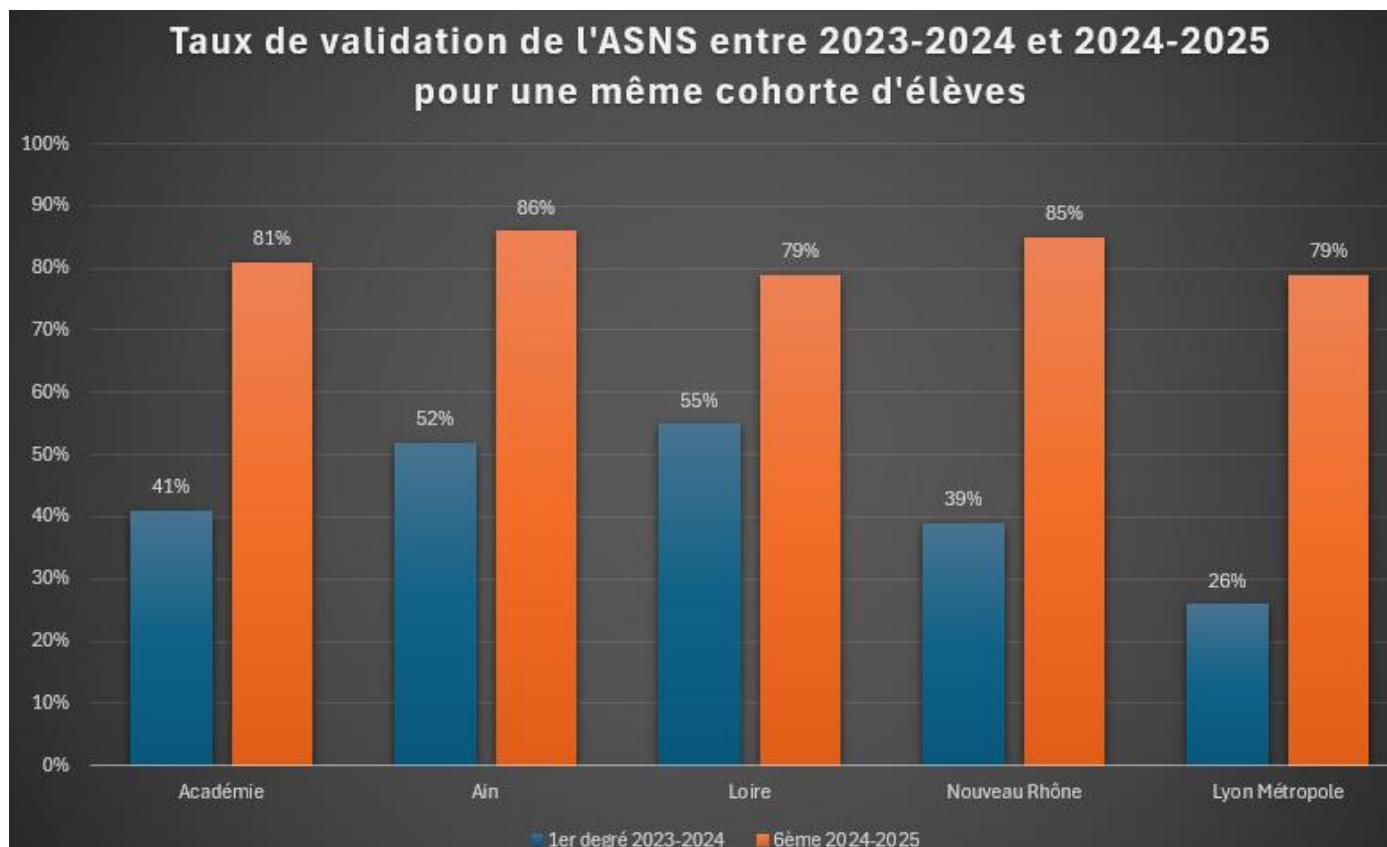
Après avoir atteint un taux record d'élèves validant l'ASNS en 2023-2024, nous constatons que ce chiffre a légèrement diminué en 2024-2025, quel que soit le territoire. Si cette diminution n'est pas alarmante, il convient de rester vigilant pour continuer à proposer un niveau de formation des enseignants et un apprentissage du Savoir-Nager par les PE/PEPS, de qualité.



C'est une constante depuis plusieurs années, quel que soit le territoire, le taux de validation de l'ASNS des filles est toujours légèrement inférieur d'environ à celui des garçons.

Comparatif du taux de réussite à l'ASNS entre la fin du CM2 et la fin de 6^{ème}

Le critère « validation de l'ASNS en fin d'école élémentaire » étant suffisamment bien renseigné dans l'enquête académique depuis 2 ans, pour la première fois, nous sommes en mesure de comparer le taux de réussite de l'ASNS d'une même cohorte d'élèves entre la fin de CM2 et la fin de 6^{ème} l'année suivante.



Ce critère d'analyse met clairement en avant, quel que soit le territoire, que la classe de 6^{ème} est l'année où le plus grand nombre d'élèves valide l'ASNS dans la continuité du travail bien amorcé à l'école élémentaire. La classe de 6^{ème} permet de compenser les différences de taux de validation de l'ASNS à la fin de l'école élémentaire (de 26% à 55%) pour amener ce chiffre autour de 80% en fin de 6^{ème}.

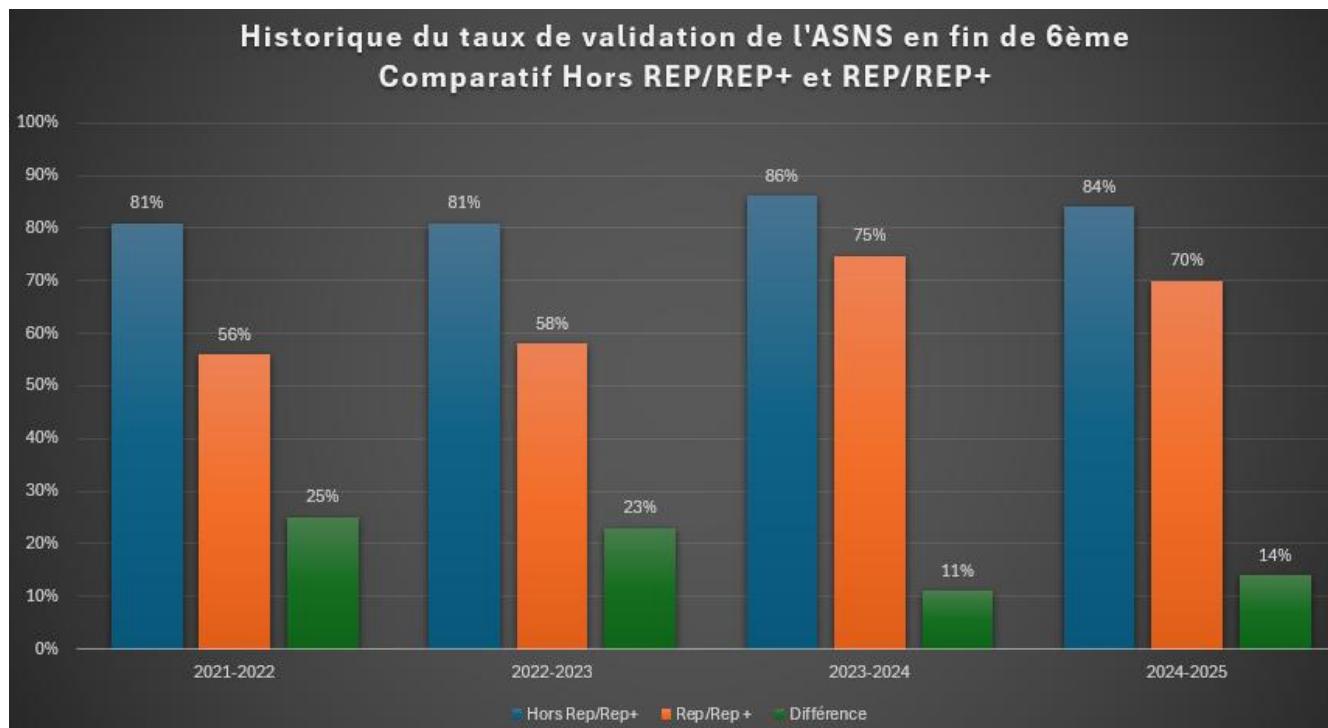
Le groupe ressource académique Savoir-Nager rappelle que la certification du Savoir-Nager est une étape obligée dans le parcours d'apprentissage de l'élève mais en aucun cas une finalité. En conséquence, les professeurs des écoles qui sont assermentés à valider l'ASNS sont invités à le faire dès que leurs élèves en ont le niveau.

Ces résultats renforcent l'approche académique qui met l'accent sur un modèle d'apprentissage interdegrés (de la GS à la classe de 3^{ème}) pour permettre au plus grand nombre d'élèves de réussir le test.

Savoir-Nager en REP/REP+

Les membres du groupe ressource académique Savoir-nager ont souhaité, cette année, mettre tout particulièrement l'accent sur l'analyse des résultats à l'ASNS en zones d'éducation prioritaire (REP) et zones d'éducation prioritaires renforcées (REP+)

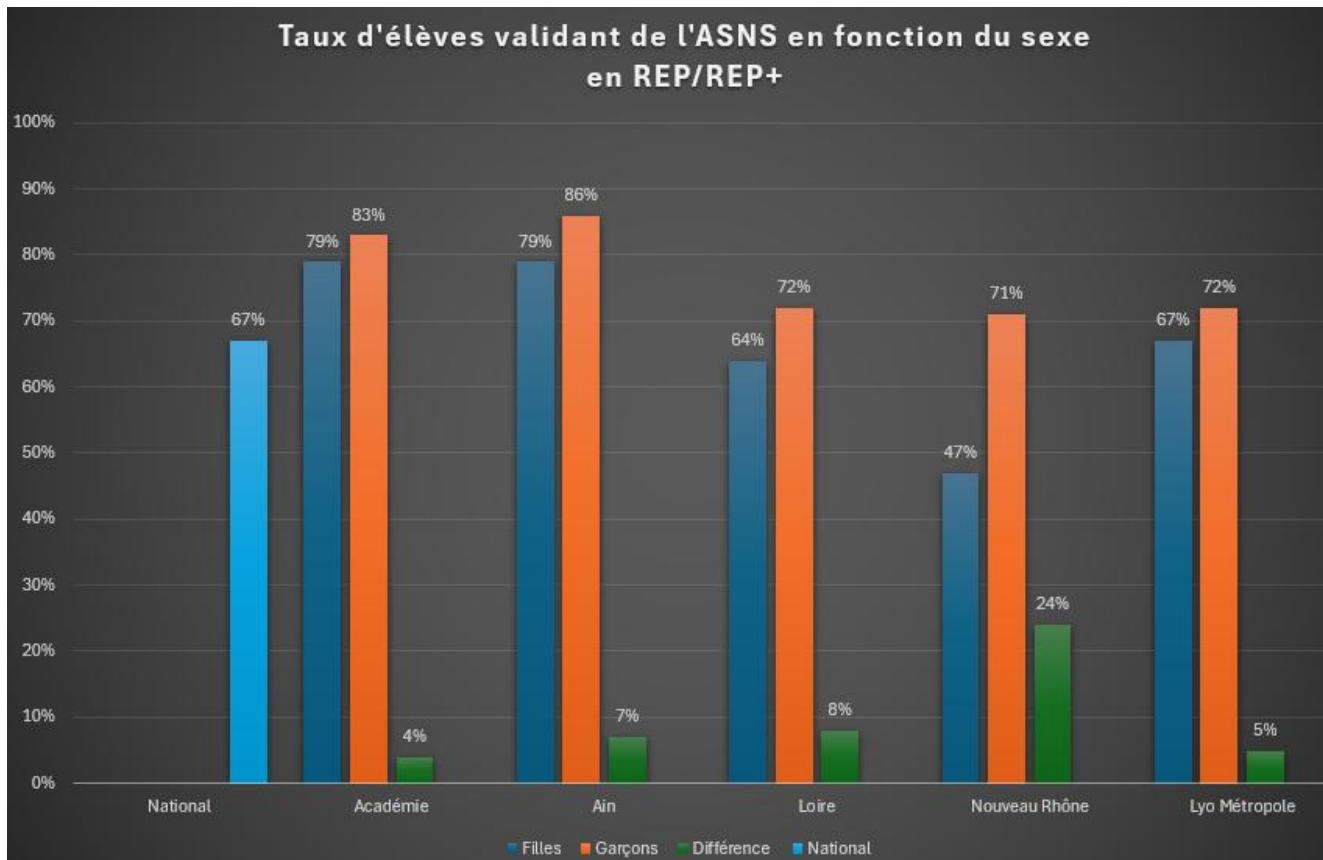
Historique du comparatif des résultats à l'ASNS hors REP-REP+ / REP-REP+



Sans surprise, le taux de réussite à l'ASNS est systématiquement inférieur pour les élèves scolarisés en REP/REP+ par rapport à ceux scolarisés hors éducation prioritaire.

Toutefois cet écart diminue progressivement pour passer de 25% en 2021-2022 à 11% en 2023-2024 et 14% en 2024-2025

Au-delà d'un projet pédagogique spécifique, le travail collaboratif avec la DRAJES et les SDJES doit être renforcé pour permettre l'accueil massif des élèves ne validant pas l'ASNS en REP/REP+ sur les dispositifs « Aisance aquatique » et « J'apprends à nager » en temps péri et extra-scolaire.



Si le taux de validation de l'ASNS est systématiquement inférieur en REP/REP+ (14% au niveau académique) et bien en d'éducation prioritaire le taux de réussite des filles par rapport aux garçons est aussi systématiquement inférieur (4% au niveau académique).

Le résultat du nouveau Rhône n'est pas fiable puisque ce territoire ne regroupe que 2 établissements classés en éducation prioritaire, à Villefranche.

-
- Remerciements à l'attention des IEN et conseillers pédagogiques de circonscription pour avoir renseigné cette enquête au nom des écoles de leur territoire.
 - Remerciements à l'attention des chefs d'établissement et professeurs d'EPS de collège pour avoir :
 - renseigné cette enquête commune avec celle de la Degesco, fin juin,
 - libéré une partie des professeurs des équipes EPS pour participer aux formations Savoir-Nager

Inspection Pédagogique Régionale
Education Physique et Sportive

Philippe SBAA

Conseiller Technique EPS
DSDEN du Rhône

Philippe BOUZONNET